

AMAF MEDOC
*Association pour le Maintien
de l'Activité Forestière en Médoc*

Le Temple le 18/11/2021

Lettre pour aider à participer à la concertation préalable du projet Champs Captants

Chers amies/amis forestiers, chers amies/amis citoyens des zones concernées, nous sommes sacrifiés dans ce projet champ captant des Landes du Médoc, les préoccupations de Bordeaux Métropole ne sont pas celles des forestiers, ni des citoyens des zones impactées, mais uniquement des habitants de la Métropole. Ce projet fait courir un très gros risque économique et environnemental sur notre territoire : forêt, biodiversité, zones humides, développement durable. Il faut vraiment se manifester pour montrer notre opposition. Dans le cadre de la concertation préalable sur ce projet, nous avons la possibilité d'exprimer notre avis, de poser des questions, de faire des propositions. Il faut en profiter

Nous recommandons, pour qu'il y ait le plus d'impact possible de donner notre avis par écrit. Soit par internet, soit par envoi de documents numériques, par emails, soit dans un format papier dans les lieux mentionnés dans l'arrêté de concertation préalable ci-dessous.

Il y a la possibilité d'ouvrir un compte sur le site de Bordeaux Métropole, il faut déclarer une commune de résidence. Voir ci-après un récapitulatif des différentes possibilités pour donner son avis ou poser des questions.

Le déroulement de la concertation va s'articuler également selon l'arrêté de concertation ci-dessous

Pour vous aider à formuler des avis, nous avons préparé :

- une lettre type assez courte « pour les citoyens »
- une série d'idées et d'arguments « pour les forestiers » et « pour les citoyens » que vous pouvez utiliser pour compléter la lettre type ou faire vos propres documents si vous le souhaitez.

Il faut absolument que vous déposiez un avis écrit. C'est la quantité d'écrits de contestation qui pèsera dans la balance.

Il faut aussi absolument diffuser ce document autour de vous à vos familles, amis et proches. C'est très important, il faut les inviter à s'exprimer sur ce projet pour arriver à faire nombre.

Vous pouvez aussi consulter notre site internet en cliquant sur le lien ci-après (ctrl+ clic) :

<https://amaf-medoc.fr>

Bien cordialement

Michel ROBERT

Président AMAF

Tél : 06 80 96 74 68

Par décisions n°2021/15/Champ captant landes du Médoc/1 du 3 février 2021 et 2021/37/Champ captant landes du Médoc/2 du 3 mars 2021, la Commission Nationale du Débat Public a désigné comme garantes de la concertation préalable sur le projet Mesdames Marianne AZARIO, juriste, et Esmeralda TONNICELLO, consultante.

Les moyens d'information et de participation du public sont les suivantes :

- **Mardi 9 novembre 2021 à 18h30 : Réunion publique #1** – Le projet et ses impacts à la salle des fêtes de Lacanau, 21 avenue Albert François 33680 Lacanau
- **Mercredi 17 novembre 2021 à 18h30 : Réunion publique #2** – Le projet et les options techniques à l'étude, sur le campus de l'ENSEGID- Matmeca, 1 avenue du Dr Albert Schweitzer 33400 Talence
- **Judi 25 novembre 2021 à 18h30 : Réunion publique #3** – Le projet et les principes de partage de la ressource en eau à l'espace culturel de Créon, 3 rue Montesquieu 33670 Créon
- **Judi 2 décembre à 10h : Audiences publiques** - l'expression de point de vue argumentés de chacun auprès du maître d'ouvrage. Un premier temps est prévu de 10h à 12h à la salle des fêtes de Saumos, 7 avenue du Médoc 33680 Saumos, un second temps est prévu de 15h à 17h dans la salle des Commissions Réunies de l'Hôtel de Bordeaux Métropole, Esplanade Charles de Gaulle, 33000 Bordeaux
- **Un débat d'experts** télévisé éclairera les points de consensus et dissensus autour du projet. Les modalités de visionnage seront précisées sur le site <http://bxmet.ro/champcaptant>
- **Le site internet** <http://bxmet.ro/champcaptant> recense l'ensemble des informations relatives à la concertation préalable du projet de champ captant. Il met notamment à disposition le dossier de la concertation, ainsi qu'un registre en ligne permettant au public de faire part de ses remarques en les publiant.
- **Sur support papier** : le public pourra également prendre connaissance du dossier de la concertation en version papier et formuler ses observations et propositions sur un registre papier en se rendant, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
 - A Bordeaux Métropole :
 - à l'accueil de l'immeuble Laure Gatet – 39-41 Cours du Maréchal Juin 33000 Bordeaux,
 - au pôle territorial Ouest, 10/12 avenue des satellites 33185 Le Haillan
 - Dans les mairies des 3 communes médocaines d'implantation du projet ;
 - Mairie de Saumos, 7 avenue du Médoc 33680 Saumos
 - Mairie du Temple, 18 route du Porge 33680 Le Temple
 - Mairie de Salaunes, 1 place de l'Eglise 33160 Salaunes
 - A l'accueil des 8 services d'eau autres que Bordeaux Métropole destinataires directs de l'eau du champ captant des landes du Médoc ;
 - SIAO (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau) de Carbon Blanc, 14 avenue du Général de Gaulle 33530 Bassens,
 - SIAEPA (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et assainissement) de Bonnetan, 1 allée Loubière 33370 Bonnetan,
 - SIEA (Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement) des Portes de l'Entre-deux-Mers, route de Saint-Caprais de Bordeaux 33880 Cambes,
 - SIAEP (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de Léognan-Cadaujac, 11 cours du Méréchal de Laitre de Tassigny 33850 Léognan,
 - SIAEP (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) de La Région de la Brède, 4 avenue de la Gare 33650 Saint-Médard d'Eyrans
 - Communauté de Commune de Médoc-Estuaire, rue de l'Abbé Frémont 33460 Arsac
 - Mairie de la commune de Saucats, 4 rue Louis Roger Giraudeau 33650 Saucats
 - SIGDU (Service Interuniversitaire de gestion du domaine universitaire), 12 avenue des Arts 33600 Pessac.
- **Par courrier et voie postale** : le public pourra adresser ses observations et propositions écrites avant clôture de la concertation le 08 décembre 2021 à 17h00, soit :
 - Par courriel (avec demande d'accusé de réception), à l'adresse suivante : champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr
 - Par courriel aux garantes de la concertation à l'adresse suivante : cc.landesdumedoc@garant-cndp.fr
 - Par voie postale, à l'attention, Direction de l'eau, Esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex.

A l'issue de la concertation, les garantes rendront leur bilan de concertation, puis le maître d'ouvrage prendra sa décision sur la suite du projet. Il pourra être pris connaissance de ces à Bordeaux Métropole et sur le site <http://bxmet.ro/champcaptant>.

Documents servant de référence aux différents arguments :

1. Compte rendu de la 1ere Assemblée Générale de l'AMAF -Médoc du 4 septembre 2021
2. Lettre de Mr le député SIMIAN à Mme Pompili Ministre de la Transition Ecologique (mai 2021)
3. Lettre de Mme la sénatrice LASSARADE à Mme Pompili : Ministre de la Transition Ecologique (septembre 2021)
4. Monographie sur l'eau, la forêt et les crastes du bassin versant de l'Eyron ou comment sont amplifiés les effets du dérèglement climatique sur la forêt par Jean PERAGALLO(septembre 2021)
5. Analyse critique du calage du Modèle Phoneme par Michel ROBERT (octobre 2021)

Lettre type « pour les citoyens »

« J'ai pris connaissance du dossier de la concertation concernant le champ captant. Ce projet champ captant a pour objectif de prélever de l'eau dans la nappe oligocène au travers de 14 forages dans le secteur forestier des communes de Saumos et du Temple. Ce prélèvement s'élève à 10 millions de mètre cube d'eau par an et sera utilisé par les habitants de Bordeaux Métropole et de ses alentours. Je pense que ce projet pourrait mettre en danger les forêts et la biodiversité de ces communes médocaines et des communes voisines. L'eau est un bien commun et je souhaite que d'autres solutions de prélèvement d'eau soient envisagées selon le principe de précaution inscrit dans la Loi Constitutionnelle. Je propose que l'eau potable ne provienne pas d'un sous-sol occupé par des forêts en surface afin d'éviter leur dépérissement, d'accroître le risque d'incendie et afin de protéger la biodiversité au sein du parc naturel régional du Médoc.

Une gestion en eau moderne doit intégrer la prévention des gaspillages et les solutions innovantes et pérennes pour éviter d'épuiser à terme les ressources en eau des nappes profondes.

Le recours à l'eau potable doit s'inscrire dans le cadre du développement durable et dans le respect des équilibres naturels, ce qui ne nous paraît pas être le cas avec le projet champ captant du Médoc. »

Liste d'idées et arguments à mettre en avant : aspect économique et professionnel forestier

- Les décisions sont prises sur la base d'études faite à l'aide de modèles qui n'ont pas la fiabilité nécessaire. Le calage du modèle (écart entre réalité et simulation) est donné à 0.05 m +/- 0.60 m, ce qui est inconcevable, cette incertitude de mesure est à répercuter sur la valeur de l'impact annoncé soit : baisse de 10 cm +/- 60 cm ce qui est tout aussi inconcevable. Cela montre que la précision des simulations du modèle a des limites en l'état actuel des connaissances. Il faut faire intervenir le principe de précaution qui est inscrit dans la Loi Constitutionnelle Française et demander d'arrêter ce projet.
- Ce projet est un risque important pour tout un territoire, c'est un projet très complexe et unique au monde, les experts du BRGM ont considérablement évolué dans leurs conclusions provoquant un manque de confiance. Nous demandons qu'une étude indépendante soit menée par un prestataire indépendant qui soit choisi conjointement entre Bordeaux Métropole, Le SySSO et l'AMAF.
- L'étude PERAGALLO (Monographie sur l'eau, la forêt et les crastes du bassin versant de l'Eyron ou comment sont amplifiés les effets du dérèglement climatique sur la forêt - septembre 2021) démontre qu'une petite baisse du niveau de la nappe 15 à 20 cm a des conséquences importantes sur l'état sanitaire du Pin Maritime. On constate des zones de dépérissement. Or le BRGM conclue son étude par une baisse de 10 cm de cette nappe. Le risque est grand surtout qu'on peut associer une incertitude de mesure à cette valeur : 10 cm +/- 60 cm qui n'a donc aucune fiabilité au niveau de la précision au cm près .
- Selon le document de présentation du 11/10/2021 Analyse critique du Modèle Phoneme - Michel ROBERT, le prolongement de la période de stress hydrique n'est pas pris en compte dans le modèle, on peut comparer les périodes avec la réalité par l'allure des courbes différentes présentées dans l'étude PERAGALLO.
- La tendance actuelle d'évolution du climat s'éloigne de celle prise en compte par le modèle, la nouvelle pluviométrie (rapport GIEC 2022) est plus pessimiste et est à prendre en compte

pour évaluer la capacité de recharge de la nappe oligocène et son impact sur la nappe forestière. Il faut revoir les simulations du modèle avec ces nouvelles données.

- La couche imperméable de l'éponte au-dessus de l'Aquitainien n'est pas présente partout (voir document Analyse Critique du calage du Modèle Phoneme Michel ROBERT) l'épaisseur est donnée de 0 à 5 m. C'est très gênant si par endroits, il n'y a pas présence de cette couche protectrice de la nappe d'eau forestière qui va être ainsi beaucoup plus impactée.
- Le modèle ne prend pas en compte tous les effets cumulés : sécheresse, hétérogénéité du territoire avec des zones plus perméables, attaques d'insectes, effet du champ captant.
- Il n'y a pas d'étude alternative sérieuse au Projet Champ Captant car Bordeaux Métropole paraît certain qu'il n'y aura pas d'impact sur la forêt. C'est quand même très imprudent au vu des documents d'étude contradictoires qui tendent à démontrer que le modèle n'est pas assez fiable et précis dans la limite des connaissances actuelles.
- Une solution de substitution doit être étudiée :
 - le pompage dans les eaux des lacs qui se déversent dans le Bassin d'Arcachon 150 à 200 millions de m³/an auxquels il suffit de prélever 10 millions de m³.
 - Le traitement de l'eau de la Garonne comme le font les villes de Paris, Toulouse et Nantes
 - Le dessalement de l'eau de mer.
 - Pompage dans des couches plus profondes comme le Crétacé
- On peut craindre des besoins supplémentaires avec la croissance démographique. Comment s'effectue le contrôle des quantités ? Compteur d'eau ? Qui a accès à ce contrôle des quantités ? Il faut que l'AMAF ait accès à ce contrôle.
- Gros risque que les réserves d'eaux DFCI pour lutter contre les incendies de forêt deviennent inopérantes, ce qui laisse présager un risque accru d'incendie de grande ampleur.
- Qu'est-il prévu en cas de dépérissement de la forêt, le dédommagement des forestiers est-il envisagé ? À ce stade aucune certitude.
- La forêt se remet à peine de 2 tempêtes destructrices de 1999 et 2009 et d'une attaque de scolytes de grande ampleur en 2010. Cette forêt est fragilisée. Elle ne pourra pas supporter de nouveaux facteurs aggravants comme le champ captant conjugués avec le réchauffement climatique.
-

Liste d'idées et arguments à mettre en avant : aspect citoyen et grand public

- Le prélèvement de 10 millions de m³ /an pour Bordeaux Métropole ne permettra pas de satisfaire les besoins futurs en eau potable des 24 communes « littorales » du territoire concerné. Il faut envisager d'autres ressources pour Bordeaux Métropole.
- Le code de l'Environnement article L 210-1 précise que l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation.... Le développement de la ressource est d'intérêt général, **dans le respect des équilibres naturels.....** Dans le cas du projet champ captant l'équilibre naturel n'est pas respecté ou au mieux il y a un gros risque de déséquilibre, donc le principe de précaution doit prévaloir
- Bordeaux devrait économiser l'eau potable avant de prendre celle sous nos pieds. Les fuites dans le réseau, les arrosages des parcs et jardins avec l'eau potable représentent les 10

millions de m³ que Bordeaux veut prélever sous nos pieds. Il faut mettre en place une politique d'économie d'eau pour les usagers de Bordeaux Métropole et des alentours avant d'envisager ce projet de champ captant

- La pérennité des châteaux d'eau est remise en cause, Saumos, le Temple, plus éventuellement les autres châteaux d'eaux des autres commune impactées. : Le Porge, Lacanau....., que compte faire Bordeaux métropole pour solutionner ce problème
- La zone d'impact du champ captant englobent des zones littorales préservées par Natura 2000 et est située dans le Parc Naturel Régional du Médoc. C'est en contradiction de faire courir le risque de mettre en péril cette biodiversité.
- La forêt vivante est un puit à carbone et lutte contre le réchauffement climatique, peut-on prendre le risque de voir mourir nos arbres ?
- Pourquoi ne pas mettre en place des programmes expérimentaux tels que l'étude Jourdain (région Vendée) pour réutiliser l'eau des assainissements.
- Il existe des programmes expérimentaux sur la désalinisation qui permettent d'abaisser drastiquement les couts énergétiques. Pourquoi ne pas s'impliquer dans un programme expérimental de ce type ?
- Comment une agglomération telle que Bordeaux Métropole peut continuer à se développer malgré ses ressources insuffisantes pour les habitants (voir les règlementations PLU, Smercot, Scot) ?
- L'eau est un bien commun, l'eau est aussi un besoin à usage économique et industriel pour toute une région. Ce n'est pas normal que l'eau de notre sous-sol parte en priorité pour Bordeaux Métropole.

Mode opératoire pour écrire notre avis :

Par courrier électronique et voie postale :

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites avant clôture de la concertation le 08 décembre 2021 à 17h00, soit :

- Par courriel (avec demande d'accusé de réception), à l'adresse suivante : champ-captant-landes-medoc@bordeaux-metropole.fr

Et de préférence **METTRE L'AMAF EN COPIE : amaf.medoc@gmail.com** pour faire un suivi en doublon de Bordeaux Métropole.

A l'adresse suivante : cc.landesdumedoc@garant-cndp.fr,

Et de préférence **METTRE L'AMAF EN COPIE : amaf.medoc@gmail.com** pour faire un suivi en doublon de Bordeaux Métropole.

- Par voie postale, à l'attention de : Direction de l'eau, Esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex.

A l'issue de la concertation, les garantes rendront leur bilan de concertation, puis le maître d'ouvrage prendra sa décision sur la suite du projet. Il pourra être pris connaissance

CE DOCUMENT EST A DIFFUSER AUTOUR DE VOUS POUR INVITER VOS AMIS ET VOTRE FAMILLE À S'EXPRIMER.